Ligue Occitanie Rugby

# Pratique féminine

## Bilan des épreuves

## *CODIR du 30 octobre 2021*

## Saison 2021/2022

# Point sur les compétitions à X Ligue Occitanie

## SENIORS A X

Le dimanche 24 octobre => 3ème Journée

Des reports : pour des raisons valables, vouloir jouer à la maison, pas de terrain, etc…mais dans l'ensemble, la compétition est lancée.

* Manque à jouer 1 match reporté au 14 novembre (CORBIÈRES XV / LES DIABLEZES)

On constate parfois des différences de niveau qui confirme la formule avec une phase de « brassage ».

Manifestement, pas de problème d'effectif, les cadettes de l 'année dernière ont fait la bascule en séniors.

Une demande de la part du club de Luzech (équipe en reconstruction) souhaite intégrer la deuxième phase le Challenge Tissier . Sans avoir participé à la poule de Brassage.

# Point sur les compétitions à X Ligue Occitanie

**Réclamation en séniors**

Une réclamation du club de Vauvert pour pratique anti -sportive de la part du club de l'USAP sur la rencontre du 24 octobre. L'usap à fait jouer 7 joueuses titulaires sur le match d'Élite 2 contre Dijon. Score 0 à 78 !

**Règlement LOR existant: Dispositions règlementaires spécifiques aux compétitions féminines Développement à X :**

« Pour être autorisé à participer à une rencontre des phases **qualificatives et finales** des compétitions régionales féminines à X Développement « Plus de 18 ans » et « Moins de 18 ans » organisées par la L.O.R., une joueuse ne doit pas avoir participé à plus de plus de 14 en poule de 15…plus de 6 matchs en poule de 7…etc.., ***d'une équipe de niveau supérieur*** (Pour les féminines, championnats FFR à XV)

*Pour l'application de cette limitation, la participation à une rencontre est définie comme l'entrée effective sur le terrain du joueur concerné, que ce soit en qualité de titulaire, de remplaçant temporaire ou de remplaçant définitif. La hiérarchie sportive des compétitions est décrite à l'article 315 des Règlements Généraux de la FFR.*

**De plus, instauration d'un nombre de joueuses maximum sur la feuille de match ayant déjà évolué en catégorie supérieure plus de 5 rencontres :**

En Séniors à X : maximum 2 joueuses ayant disputé plus de 5 rencontres en Elite 2
et maximum 3 joueuses ayant disputé plus de 5 rencontres en Fédérale à XV

En Cadettes à X : maximum 3 Joueuses ayant disputé plus de 5 rencontres à XV

**Nous proposons de rajouter Point 1 :Pour les clubs d'Élite 1 et 2, une joueuse titulaire lors de 2 rencontres ne pourra plus participer a la compétition seniors à X développement de la Ligue Occitanie.**

# Point sur les compétitions à X Ligue Occitanie

## CADETTES A X

Samedi 23 octobre => 3ème Journée

- La Poule du Lot (4 équipes) a été modifiée tardivement en raison de l'intégration du Rassemblement Moissac Castelsarrasin Valence qui n'a pas eu l'effectif pour débuter à XV.
- la première journée a donc eu lieu ce samedi 16 octobre => peu de dates de repli.
- - Problème majeur « manque d'effectifs » dans certaines équipes. Quelques matchs en effectif incomplet
- - Forfait général du Rassemblement Pic Saint-Loup Mauguio Jacou. J'ai demandé à Jean Michel Arazo et j'ai joint le directeur sportif de Montpellier afin de mettre en place un projet avec des joueuses en double licence ou autres .. Caroline Suné est garante du projet.

# Point sur les compétitions à X Ligue Occitanie

Nous nous attachons à trouver des solutions pour faire jouer toutes les équipes même en difficulté.

- ✓ Le club de Lunel se désengage du rassemblement avec les clubs de Marguerite et Nîmes ( mésentente au niveau sportif ). Pour des raisons d'effectifs, ils repartiront certainement en nom propre sur la deuxième phase. Ce qui laisse la possibilité de mettre en place un projet sportif et peut -être une entente avec le Pic Saint Lou (forfait général) ou avec le club de Montpellier.
- ➢ De ce fait, Les Angles Gard Rhodanien en manque d'effectifs ( 8 joueuses M18 et en attente d'un surclassement de 3 minimes ) demandent de rejoindre la liste des clubs participants au rassemblement BULL BEE FLOWERS (Nîmes et Marguerites (n° 20212220110197RST) . Voir proposition BD

- ✓ Le club RC Saudrune (déjà 2 forfaits) souhaite faire un rassemblement avec un club limitrophe (Tournefeuille? ) 2 équipes à X, même poule, voir proposition BD

- ➢ Une équipe est en création à Vinça(66). Matchs amicaux dans un premier temps et nous les intègrerons dans le challenge en deuxième phase qui débute en février (voir proposition du Bureau directeur).

# Point sur les compétitions à X Ligue Occitanie

Au vu des difficultés d'effectifs que rencontrent les clubs et dans l'intérêt général de la pratique féminine, nous avons décidé de faire voter en CD de la Ligue Occitanie du 30 octobre.

Dispositif spécial de la Ligue Occitanie :

- En compétition régionale à X pour les catégories cadettes et seniors, le bureau de la Ligue fidèle à ses engagements de faire jouer au maximum le plus de joueuses possible, supprime la notion de forfait général indiqué dans l'article 342-2 des Règlements généraux de la FFR.
- Les équipes de clubs qui auront cumulé trois forfaits simples ou 6 matchs perdus en raison d'un effectif incomplet ou d'un effectif insuffisant marqueront les points prévus à l'article 341-1 pour les forfaits et effectifs insuffisants ( -2 pts terrain par forfait ou effectif insuffisant), effectifs incomplets (0pt terrain par MEI) seront autorisées à continuer la compétition jusqu'à la dernière journée des phases de poules.

  Ce dispositif spécial est valable uniquement pour la saison 2021/ 2022

# Point sur les compétitions à X Ligue Occitanie

- Point 2 :Pour les équipes non-engagées sur la phase de brassage (en raison d'une reconstruction des effectifs ) elles pourront intégrer la deuxième phase de la compétition, c'est a dire le challenge Tissier en Séniors ou le challenge Chapoulié en Cadettes. Cependant, elles ne pourront prétendre à une qualification pour les phases finales régionales .
  Ce dispositif spécial est valable uniquement pour la saison 2021/ 2022.

- Point 3 : Compte tenu des difficultés d'effectifs de certaines équipes, nous autorisons exceptionnellement qu'un rassemblement créé pour permettre à une équipe de ne pas déclarer forfait général, engage deux équipes dans la compétition à X, en veillant à ce que l'équité sportive soit respectée. Une commission étudiera rigoureusement les demandes.
  Ce dispositif spécial est valable uniquement pour la saison 2021/ 2022.

# MERCI POUR VOTRE ECOUTE